

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 30 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le **trente octobre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Gratiane DES DORIDES, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Dorothée GALOPIN, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Dominique DENIS), Sophie MALGOURIS, Guy BENTEIO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Dominique DENIS (a donné procuration à Philippe MOREAU)

Sophie MALGOURIS est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Election d'un adjoint au maire suite à démission

Madame le Maire expose à l'assemblée que par courrier en date du 03 octobre dernier, M. Lauerjat a informé M. le Sous Préfet de sa volonté de mettre fin à ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Monsieur le Sous Préfet a accepté sa démission, et nous en a informé par courrier reçu le 23 octobre dernier.

Puisqu'il n'existe plus de suivant de liste, sur la liste de candidats sur laquelle M. Lauerjat a été élu en 2014, l'assemblée se trouve de ce fait réduite à 22 membres.

1-1/ Modalités d'élection d'un adjoint au maire suite à démission

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en cas de démission d'un adjoint au maire en cours de mandat et de conseil incomplet, le Conseil Municipal peut procéder, sur proposition du maire, à l'élection d'un seul adjoint au maire, sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

En outre, deux possibilités se présentent concernant le rang du nouvel adjoint au maire, sur le tableau du conseil municipal :

- soit le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend rang à la suite des adjoints en fonction,
- soit le nouvel adjoint élu occupe le même rang que l'adjoint dont le poste est devenu vacant, sur délibération du conseil, préalable à l'élection.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir le nombre d'adjoints au maire à 5, et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire,

- de décider que le nouvel adjoint élu occupera le même rang que l'adjoint dont le poste est devenu vacant, soit le 3^{ème} rang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder, sur proposition du maire, à l'élection d'un nouvel adjoint au maire, sans élection complémentaire préalable, le conseil municipal n'ayant pas perdu le tiers de son effectif légal, et de maintenir le nombre d'adjoints à 5, conformément à la délibération n° 2014-012 en date du 05 avril 2014,

- DECIDE que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 3^{ème} rang.

1-2/ Election d'un adjoint au maire

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne Mme Sophie Malgouris, en qualité de secrétaire, ainsi que Mme Bernadette Corjon et M. Guy Benteo en qualité d'assesseurs.

Monsieur Jean-Loup Oudin se porte candidat aux fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur Philippe Moreau précise que le groupe minoritaire ne présentera pas de candidat au poste d'adjoint au maire. Il souligne les démarches qu'il a effectuées auprès de Madame le Maire suite à la démission de M. Jean-Luc Lauerjat. Il regrette le manque de communication et que son groupe n'ait pas été associé à la réflexion sur l'élection de ce nouvel adjoint. Monsieur Philippe Moreau témoigne de son respect à Monsieur Jean-Loup Oudin et ne doute pas qu'il fera un bon adjoint au maire.

Le Conseil Municipal procède aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
Nombre de bulletins blancs :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimé :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

- Jean-Loup OUDIN : 16 voix

Monsieur Jean-Loup OUDIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 3^{ème} adjoint au maire, et est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Loup Oudin prend la parole et remercie l'assemblée pour son élection au poste d'adjoint au maire. Suite à une question de Madame Maryse Tripier concernant les délégations qui seront accordées au nouvel adjoint au maire, Madame le Maire précise que Monsieur Jean-Loup Oudin exercera les mêmes délégations que le précédent adjoint au maire (associations et manifestations).

2/ Election d'un conseiller communautaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, du fait de la perte de son mandat de conseiller municipal, M. Lauerjat perd son mandat de conseiller communautaire. Pour le remplacer, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un conseiller communautaire parmi ses membres au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du conseiller communautaire :

Sont candidats :

- Liste A : Jean-Marc Secqueville
- Liste B : Dominique Denis

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	21

Ont obtenu :

Liste A : Jean-Marc Secqueville :	16 voix
Liste B : Dominique Denis :	5 voix

Après répartition du siège à pourvoir à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, Monsieur Jean-Marc Secqueville est élu conseiller communautaire

Monsieur Jean-Marc Secqueville prend la parole et remercie l'assemblée pour son élection en tant que conseiller communautaire. Il précise à l'assemblée qu'il s'organisera au mieux pour assumer à la fois ses fonctions d'adjoint au maire, et son mandat de conseiller communautaire.

3/ Désignation des délégués de la Commune auprès du CFA Est Loiret

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jean-Luc Lauverjat, délégué titulaire, et Monsieur Jean-Marc Secqueville, délégué suppléant, auprès du CFA Est Loiret.

Suite à la démission de M. Lauverjat, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de nouveaux délégués auprès du CFA Est Loiret, et propose, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Madame le Maire propose Monsieur Jean-Marc Secqueville, comme candidat au poste de délégué titulaire, et Monsieur Jean-Loup Oudin, comme candidat au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (Dorothee Galopin), désigne :

- Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, délégué titulaire auprès du CFA EST LOIRET
- Monsieur Jean-Loup OUDIN, délégué suppléant auprès du CFA EST LOIRET

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire souhaite remercier Monsieur Jean-Luc Lauverjat pour le travail accompli.

Madame Monique Piot souhaite savoir si, suite à la dernière réunion du conseil municipal, Madame le Maire a pu obtenir l'évaluation de l'économie réalisée par le retour à la semaine scolaire de 4 jours et par la suppression des TAPs. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette économie se monte à 14 910 euros. Une partie de l'économie réalisée pourrait être consacrée au développement des animations culturelles à la médiathèque communale.

Monsieur Philippe Moreau souhaite connaître les raisons de la démission de Monsieur Jean-Luc Lauverjat de ses fonctions d'adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal. Madame le Maire donne lecture du courrier que celui-ci a adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

Fin de séance : 20h35

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 30 octobre 2017			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		